Envoyé en préfecture le 27/02/2019
Reçu en préfecture le 27/02/2019
Affiché le
ID : 011-211102629-20190221-20190019-DE

Ville de Narbonne

Rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2019

Conseil municipal du 21 février 2019

Envoyé en préfecture le 27/02/2019
Reçu en préfecture le 27/02/2019
Affiché le
ID : 011-211102629-20190221-20190019-DE

Table des matières

Le rappel du cadre légal p3

Le contexte financier général : la situation économique et sociale nationale, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et la loi de finances pour 2019 et leurs conséquences pour le budget de la ville p4

La situation financière de la ville de Narbonne fin 2018 p10

Analyse de la dette de la ville de Narbonne p13

La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs p15

Les perspectives et les grandes orientations budgétaires pour 2019 p19

Les principaux investissements et événements de 2019 p22

Envoyé en préfecture le 27/02/2019
Reçu en préfecture le 27/02/2019
Affiché le
ID : 011-211102629-20190221-20190019-DE

I- Le rappel du cadre légal

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au budget.

Depuis la loi d'orientation n° 92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le législateur a souhaité associer l'assemblée délibérante à la préparation du budget par la tenue préalable d'un débat d'orientation budgétaire, rendu obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus. Ce débat portant sur les orientations générales du budget doit avoir lieu en Conseil Municipal dans un délai de deux mois précédent l'examen et le vote de celui-ci.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter, en préalable au débat d'orientation budgétaire, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, les nouvelles dispositions introduites par la loi NOTRe prévoient que ce rapport comporte en outre une présentation de la structure des effectifs et de l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.

Ces dispositions ont été précisées par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 (article D. 2312-3 du CGCT) relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation.

Enfin, le II de l'article 13 de la loi N° 2018-32 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivité présente ses objectifs concernant :
1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments doivent prendre en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Tenant compte de tous ces éléments de cadrage, le présent rapport a été réalisé afin de servir de base aux échanges du Conseil municipal. Il présente les principaux éléments de conjoncture dans lesquels s'inscrit le projet de budget 2019 de la Ville de Narbonne et les dispositions de la loi finances pour 2019 et de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ayant un impact sur le budget municipal.

Envoyé en préfecture le 27/02/2019
Reçu en préfecture le 27/02/2019
Affiché le
ID : 011-211102629-20190221-20190019-DE

II- Le contexte financier général : situation économique et sociale

I - La situation économique et sociale nationale

Selon l'INSEE 1, « Après un début d'année maussade (+0,2 % de croissance au premier comme au deuxième trimestre 2018), l'économie française s'est redressée cet été (+0,4 %). Ce retour à meilleure fortune était en partie acquis, avec le retour à la normale de facteurs ponctuels qui avaient grevé l'activité au printemps (maintenances dans les raffineries et grèves dans les transports ferroviaires notamment).

Dans le même temps, la zone euro, dont l'activité s'était mieux portée qu'en France au premier semestre 2018, a montré des signes d'essoufflement au troisième trimestre (+0,2 %). En particulier, l'activité italienne a marqué le pas et l'économie allemande a calé. Certes, les difficultés d'adaptation de la production automobile allemande à la nouvelle norme antipollution entrée en vigueur en septembre sont pour beaucoup dans ce brutal coup de frein. Mais les climats des affaires, qui ne cessent de se dégrader depuis le début de l'année, suggèrent un affaiblissement de la croissance européenne qui ne se limiterait pas à des facteurs ponctuels.

L'activité américaine a, quant à elle, gardé une vigueur intacte, dopée par les réductions fiscales, au risque de déséquilibres macroéconomiques. Elle ralentirait toutefois un peu d'ici la mi-2019. Les États-Unis continuent par ailleurs de faire peser sur le commerce mondial la menace de nouveaux relèvements des tarifs douaniers. Paradoxalement, cela contribuerait, fin 2018, à accélérer les échanges avec la Chine, en anticipation de nouvelles hausses qui commenceraient à faire sentir leurs effets début 2019. Les moteurs de la croissance chinoise semblent par ailleurs s'essouffler progressivement.

Le contexte international est également marqué par le resserrement monétaire engagé outre-Atlantique : certaines économies émergentes pourraient en pâtir. Le prix du pétrole, après avoir progressé quasi-continûment depuis la mi-2017, a, sous l'effet d'un marché excédentaire et de facteurs géopolitiques, brutalement chuté en octobre et novembre, ce qui pourrait limiter l'inflation future, s'il ne connaissait pas un nouveau retournement. Le taux de change de l'euro face au dollar est quant à lui resté relativement stable depuis plusieurs mois.

Dans ce climat international voilé, l'Europe connaît également des problèmes internes, qu'il s'agisse des modalités du Brexit à venir, des incertitudes budgétaires italiennes ou des tensions sociales en France. L'analyse des cycles économiques au sein de la zone euro suggère par ailleurs que l'activité des principaux pays serait proche de son potentiel, c'est-à-dire que le dynamisme associé au rattrapage consécutif aux récessions passées serait en passe de s'estomper. Malgré les soutiens budgétaires dans quelques pays, l'activité de la zone euro poursuivrait donc son ralentissement, avec une croissance d'environ 0,3 % par trimestre d'ici la mi-2019.

À cet horizon, l'économie française progresserait à un rythme similaire (0,2 % fin 2018, 0,4 % au premier trimestre 2019 puis +0,3 % au deuxième). En moyenne annuelle, le PIB français augmenterait de 1,5 %

[1] Source : note de conjoncture de l'INSEE, décembre 2018.

Envoyé en préfecture le 27/02/2019
Reçu en préfecture le 27/02/2019
Affiché le
ID : 011-211102629-20190221-20190019-DE

en 2018, et son acquis de croissance pour 2019 serait de 1,0 % à mi-année. L'emploi conserverait également un rythme modéré (64 000 créations nettes au premier semestre 2019, après 167 000 sur l'ensemble de l'année 2018) qui ne permettrait qu'une lente diminution du chômage (prévu à 9,0 % au printemps prochain).

Après d'importantes livraisons aéronautiques et navales fin 2018, la contribution du commerce extérieur à la croissance redeviendrait négative au premier semestre 2019. La progression de l'activité serait donc principalement portée par la demande intérieure : l'investissement des entreprises serait encore dynamique début 2019, en réponse aux tensions sur l'appareil productif, et soutenu par des conditions financières toujours accomodantes. L'investissement des ménages continuerait en revanche de se replier, comme l'indique l'évolution du nombre de permis de construire. Mais la consommation des ménages se redresserait, sous l'effet notamment des mesures de soutien au pouvoir d'achat, dont l'acquis de croissance annuelle s'élèverait déjà à 2,0 % mi-2019.

À côté des incertitudes internationales persistantes, le comportement de consommation des ménages français reste d'ailleurs un des aléas susceptibles d'affecter ce scénario, à la hausse comme à la baisse. La durée et les conséquences du mouvement social des gilets jaunes restent d'ailleurs très incertaines au moment de la finalisation de cette Note de conjoncture (13 décembre 2018). »

II - La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et la loi de finances pour 2019

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LPFP), qui avait été largement évoquée lors du précédent débat, qui fixe un cadre quinquennal pour les finances publiques, reste d'actualité en même temps que la LFI 2019.

La loi de finances 2019 s'inscrit dans la continuité : elle découle de la loi de programmation qui pose les règles de restrictions des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement. Elle présente également la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation.

La LFI 2019 précède le projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale prévu courant 2019 pour permettre à celles et ceux qui seront candidats aux élections locales en 2020 de savoir dans quel cadre financier ils pourront inscrire leur action et, dans un premier temps, leur programme.

En conséquence, on le qualifie parfois de texte transitoire ou de mise en application.

Comportant une vingtaine d'articles qui auront un impact sur les finances locales, cette loi ne contient donc pas de modification significative pour les collectivités en matière de finances et de fiscalité locales.

A l'instar des dernières lois de finances, la LFI 2019 distille son lot d'ajustements ou de mesures correctives à caractère le plus souvent technique.

Avant d'expliciter ces mesures en détaillant celles qui impactent directement le budget de la ville, que ce soit en matière de dotations, de péréquation ou de mesures spécifiques à la fiscalité locale, il convient de rappeler dans les grandes lignes les engagements pris par la ville dans le cadre de la

Envoyé en préfecture le 27/02/2019
Reçu en préfecture le 27/02/2019
Affiché le
ID : 011-211102629-20190221-20190019-DE

contractualisation visant à respecter les objectifs de maîtrise des dépenses publiques fixés au niveau national :

Le point primordial du dispositif relatif à la Trajectoire 2018/2020 des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité est énoncé à l'article 3 :

Aux termes de l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, le niveau maximal des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget principal de la ville de NARBONNE est calculé pour les années 2018, 2019 et 2020 par application à la base 2017 du taux d'évolution annuel de 1,2 %.

Ce niveau maximal est donné dans le tableau ci-après :

	Rappel de la base 2017	**2018**	**2019**	**2020**
Montant des dépenses réelles de fonctionnement	64 952 591,00 €	65 732 022,00 €	66 520 806,00 €	67 319 056,00 €

L'article 4 porte sur les objectifs que la ville s'est fixé en matière d'amélioration du besoin de financement de la collectivité sur la période 2018/2020 :

	2017 (rappel)	**2018**	**2019**	**2020**
Besoin de financement initial (€)	- 1 M€	+ 2,1 M€	+ 10,5M€	+ 2,8M€
Besoin de financement contractualisé (€)	SO	+ 0,8 M€	+ 9,2M€	+ 1,5 M€

Le troisième point essentiel portant sur la capacité de désendettement de la collectivité est prévu par l'article 5, dans lequel il est constaté que la capacité de désendettement de la Ville de NARBONNE, définie comme le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute au titre du compte de gestion 2016 s'élève à 7,3 années pour le budget principal.

Cette capacité de désendettement étant inférieure au plafond national de référence pour ce type de collectivité qui est de 12 années, il n'est pas fixé d'objectif de retour à une capacité de désendettement inférieure à ce plafond.

Envoyé en préfecture le 27/02/2019
Reçu en préfecture le 27/02/2019
Affiché le
ID : 011-211102629-20190221-20190019-DE

Il convient de noter que les objectifs fixés aux articles 4 et 5 sont non contraignants car ils n'ont pas obligatoirement vocation à conduire les collectivités à réduire de manière significative le niveau des investissements programmés. Logiquement, les marges de manœuvres dégagées grâce à la limitation des dépenses réelles de fonctionnement seront employées à améliorer l'autofinancement et donc à réduire le volume d'emprunt.

Il convient enfin de rappeler qu'en cas de non-respect de l'article 3, l'Etat exercera une reprise financière d'un montant de 75% de l'écart constaté entre l'objectif et la réalisation.

III – Les conséquences pour la Ville de Narbonne en 2019

Les comptes de 2018 font apparaître que la ville sera largement en dessous du montant-plafond fixé pour l'exercice avec une évolution des dépenses réelles de fonctionnement à + 0,76% des DRF alors que la limite se situait à + 1,2%.

Aussi l'hypothèse de préparation du budget primitif pour l'exercice 2019 sera basée sur la limite fixée au contrat à 66 520 806 € de dépenses réelles de fonctionnement.

Cette contrainte est très difficile à tenir pour le budget de la ville, notamment du fait des dépenses de personnel qui représentent une part prépondérante (55%) des dépenses réelles de fonctionnement et qui évoluent mécaniquement (sans créations de postes) du fait du glissement vieillesse technicité (environ +2,5% par an).

De même les charges à caractère général augmentent spontanément (à volume constant) du fait des indexations prévues par les marchés publics ou de l'inflation.

S'agissant des recettes fiscales et des dotations et compensations de l'Etat :

Jusqu'à la LFI 2017, chaque année un article fixait le taux de revalorisation des bases de fiscalité directe locale. Depuis 2018, la revalorisation est fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle). Le taux 2019 (impôts ménages) est celui de l'inflation constatée entre novembre 2017 et novembre 2018 soit 2,2%. Pour mémoire, ce taux de revalorisation était de 1,24% en 2018 et de 0,4% en 2017. Outre l'augmentation liée au dynamisme des bases (constructions nouvelles) la revalorisation appliquée explique l'augmentation constatée en 2018 sur le chapitre 73 (impôts et taxes).

Concernant la taxe d'habitation (TH) la LFI 2019 applique la deuxième tranche du dégrèvement progressif étalé sur 3 années (2018 à 2020) pour atteindre le niveau de 80% des ménages dispensés du paiement de la TH sur la résidence principale.

Pour rappel, l'Etat prend en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions de 2017. Le taux de référence pris en compte étant figé au niveau de celui de la TH en 2017.

Envoyé en préfecture le 27/02/2019
Reçu en préfecture le 27/02/2019
Affiché le
ID : 011-211102629-20190221-20190019-DE

Au niveau national, de nouvelles variables d'ajustement doivent être trouvées chaque année. Parmi ces variables d'ajustement, celles qui touchent aux ressources du bloc communal concernent la dotation globale de fonctionnement (DGF), la dotation de compensation à la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP).

L'année 2018 a marqué la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics. Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire d'une commune continue de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et, le cas échéant, du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer, en complément de la baisse des variables d'ajustement, la hausse des dotations de péréquation (DSU et DSR).

L'écrêtement s'applique aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen par habitant.

A priori, la ville de Narbonne ne serait pas concernée par le dispositif d'écrêtement et sa population est en hausse, cependant le nombre de résidence secondaires est en baisse, ce qui devrait provoquer un très léger recul de sa dotation forfaitaire 2019 par rapport à son niveau de 2018.

Le budget de la ville ne sera pas non plus impacté par la minoration de la DCRTP et du FDPTP puisque ces dotations n'étaient pas perçues.

Par ailleurs la péréquation verticale est encore renforcée : l'enveloppe nationale de la dotation de solidarité urbaine (DSU) progresse cette année de 90 millions d'euros, de même que la dotation de solidarité rurale (DSR).

La ville de Narbonne n'est pas concernée par la DSR, en revanche la DSU, qui constitue un complément important de ses recettes (4,8 M€ perçus en 2018), pourrait atteindre les 5 M€ en 2019.

La dotation nationale de péréquation (2,2 M€ en 2018), dont l'enveloppe nationale reste stable, devrait donc être légèrement minorée en 2019.

Parallèlement, les montants consacrés à la péréquation horizontale sont stabilisés pour la troisième année consécutive : en 2019, les ressources du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) sont reconduites à leur niveau de 2016 soit 1 milliard d'euros.

Le FPIC est perçu par la communauté d'agglomération du Grand Narbonne qui en reverse une part aux communes membres. Cette répartition du fonds entre les communes et l'intercommunalité est déterminée par le coefficient d'intégration fiscale, qui se situe à 0,33. En 2018, la part reversée à la ville de Narbonne se chiffrait à 1 005 349 € sur un montant total de 5 064 690 € pour l'ensemble intercommunal. Les montants attendus devraient rester stables en 2019.

Comme chaque année la ville se verra reverser par le Grand Narbonne une attribution de compensation correspondant au produit fiscal transféré à la communauté d'agglomération au moment de sa création,

Envoyé en préfecture le 27/02/2019
Reçu en préfecture le 27/02/2019
Affiché le
ID : 011-211102629-20190221-20190019-DE

montant duquel ont ensuite été retranchées les charges correspondant aux compétences successivement transférées. L'attribution de compensation nette de la ville est stabilisée depuis plusieurs années à 8 026 570 €.

Le fond de soutien à l'investissement des communes et des intercommunalités mis en place et doté de 1 Md€ en 2016 pour financer les grandes priorités d'investissement et les territoires ruraux est pérennisé : renommé dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) il sera doté de 570 millions d'euros en 2019 (contre 615 M€ en 2018).

Le montant global des recettes fiscales et dotations devrait donc être stable par rapport à 2018, voire en légère hausse, ce qui permettra d'améliorer encore l'autofinancement conformément aux objectifs fixés par le gouvernement.

Envoyé en préfecture le 27/02/2019
Reçu en préfecture le 27/02/2019
Affiché le
ID : 011-211102629-20190221-20190019-DE

III- La situation financière de la Ville de Narbonne fin 2018

Les comptes de l'exercice 2018 ne sont pas encore définitivement arrêtés mais **nous pouvons dès à présent dégager quelques éléments financiers qui mériteront d'être confirmés après clôture des comptes et pointage avec le trésorier.**

On peut néanmoins d'ores et déjà, annoncer que le compte administratif 2018 présentera un résultat (excédent) de fonctionnement de l'ordre de 12,7M€.

1-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont de l'ordre de 84,4 M€ (dont 6,1 M€ de reprise de résultat et 78,3 M€ de recettes réelles).

Elles étaient de 78,2 M€ en 2017 (dont 2,2 M€ de reprise de résultat, 75,5 M€ de recettes réelles et 0,5 M€ de recettes d'ordre).

Au sein des recettes réelles :

- Les impôts et taxes représentent plus de 44,4 M€
- les dotations et participations atteignent 21,2 M€
- l'ensemble des autres produits tous confondus (produits des services, opérations de gestion courante, produits exceptionnels …) atteignant les 12,7 M€

Globalement, les recettes dites « réelles » progressent de 2,8 M€ par rapport à l'exercice précédent.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES BUDGETS ANNEXES

BUDGETS ANNEXES	CA 2018 projeté
CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURS POMPIERS	59 468,45
BUDGET ANNEXE DES PORTS	858 428,59
BUDGET ANNEXE DU CAMPING DE LA COTE DES ROSES	569 673,01
BUDGET ANNEXE DES PARKINGS	402 023,18
BUDGET ANNEXE DU CAMPING DE LA FALAISE	177 135,13

2-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

De même que les recettes, les dépenses réelles de fonctionnement ne seront connues qu'après clôture et arrêté des comptes validé par le Trésorier.

Elles seront inférieures aux prévisions du BP 2018 et peuvent se décomposer par chapitre :

Envoyé en préfecture le 27/02/2019
Reçu en préfecture le 27/02/2019
Affiché le
ID : 011-211102629-20190221-20190019-DE

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (BUDGET PRINCIPAL)

Chapitre	Libellé	BP 2018 (après DM)	CA 2018 projeté
011	Charges à caractère général	19,8	19,7
012	Frais de personnel	37,1	36,3
014	Atténuation de produits	0,2	0,2
65	Autres charges de gestion courante	8,3	8,2
66	Charges financières	1,4	1,3
67	Charges exceptionnelles	0,1	0,1
68	Dotations aux provisions	0,01	0,0
	En M€	66,9	65,8

Le total des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) prises en compte dans le cadre de la contractualisation sera de 65 449 449,50 € soit 282 572,50 € de moins que le montant-plafond fixé pour 2018. En termes de variation cela représente une évolution de + 0,76% des DRF alors que la limite se situait à + 1,2%.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES BUDGETS ANNEXES

BUDGETS ANNEXES	CA 2018 projeté
CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURS POMPIERS	47 567,29
BUDGET ANNEXE DES PORTS	621 515,28
BUDGET ANNEXE DU CAMPING DE LA COTE DES ROSES	201 913,18
BUDGET ANNEXE DES PARKINGS	52 880,45
BUDGET ANNEXE DU CAMPING DE LA FALAISE	171 751,75

2-L'AUTOFINANCEMENT

Comme l'année précédente, le projet de budget primitif pour l'exercice 2019 devrait présenter un niveau d'épargne nette hors cessions qui serait négative (environ - 141 000 €), malgré une épargne brute de l'ordre de 7,5 millions d'euros.

Il convient de rappeler que ce point avait largement retenu l'attention lors des précédents débats d'orientation, or, comme nous l'avions annoncé, alors que l'épargne nette calculée au niveau du budget primitif 2018 était de moins trois cent mille euros, elle s'avère finalement largement positive : **+ 3,1 M€.**

L'épargne nette enregistre en 2018 une progression significative (+ 1,7M€) par rapport à 2016 et 2017 ou elle se situait à autour de 1,3 M€.

Il convient encore de rappeler que ce ratio est (comme son nom l'indique) calculé hors produit des cessions (mobilières ou immobilières).

Envoyé en préfecture le 27/02/2019
Reçu en préfecture le 27/02/2019
Affiché le
ID : 011-211102629-20190221-20190019-DE

L'analyse rétrospective de ces indicateurs permet de constater que les efforts de gestion engagés depuis 2015 ont permis de redresser la capacité d'autofinancement de la ville :

RATIOS CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	CA 2015	CA 2016	CA 2017	*BP 2018 pour mémoire*	*CA 2018 projeté*	*Projet de budget 2019*
recettes de gestion (013+70+73+74+75)	70 273 974	*71 046 998*	*71 864 413*	*71 672 610*	*74 489 089*	*73 099 758*
dépenses de gestion (011+012+014+65)	62 408 011	*62 505 092*	*63 874 014*	*64 664 198*	*64 442 608*	*65 588 508*
CAF brute ou épargne de gestion	7 865 963	*8 541 906*	*7 990 399*	*7 008 412*	*10 046 481*	*7 511 250*
charges financières (66-76)	1 711 127	*1 560 802*	*1 387 686*	*1 399 988*	*1 274 921*	*1 262 988*
résultat exeptionnel hors cessions (77-7751-67)	70 559	*45 471*	*204 886*	*- 26 500*	*72 127*	*60 650*
CAF brute hors cessions (ou épargne brute hors cessions)	6 225 395	*7 026 574*	*6 807 599*	*5 581 924*	*8 843 687*	*6 308 912*
annuité de dette (remboursement de capital)	6 058 197	*5 713 640*	*5 445 973*	*5 900 000*	*5 770 164*	*6 450 000*
CAF nette (après remboursement Kal dette) hors cessions	167 198	*1 312 935*	*1 361 626*	*- 318 076*	*3 073 523*	*- 141 088*
population DGF	58954	*59 836*	*59 616*	*59 616*	*60 705*	*60 485*
CAF nette par habitant	3 €	*22 €*	*23 €*	*-5 €*	*51 €*	*-2 €*

Il apparaît que ces indicateurs se sont nettement améliorés depuis 2015 alors qu'ils n'avaient cessé de se dégrader sous le mandat précédent, passant de 5,3 M€ en 2010 à 167 000 € en 2015.

Il n'y a aucun doute sur le fait que la CAF nette affichée au compte administratif 2019 sera positive, avec pour objectif de s'améliorer encore par rapport à 2018.

3-LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Le BP 2018 prévoyait des dépenses d'équipement nouvelles (hors reports) de 28,6 M€ auxquelles s'ajoutaient 10,7 M€ de reports, dont 7,8 M€ de crédits affectés à la réhabilitation du Pont de Carcassonne.

Les dépenses d'équipement réalisées en 2018 se chiffrent à 21 M€.

Envoyé en préfecture le 27/02/2019
Reçu en préfecture le 27/02/2019
Affiché le
ID : 011-211102629-20190221-20190019-DE

IV- Analyse de la dette de la Ville de Narbonne

Pour rappel, au 31/12/2014, l'encours de dette global était de 60,4 M€ dont 58,6 M€ pour le budget principal.

Après un cycle de désendettement sur trois exercices (2015 à 2017) l'encours de dette commence à remonter (+ 2,4 M€ par rapport à fin 2017) mais malgré cela la dette se situe à 6 M€ environ de moins que son niveau de 2014 :

	dette globale	dont Budget Principal
Encours au 31/12/2014	60 366 830	58 602 819
Encours au 31/12/2017	51 918 532	50 309 093
désendettement 2015 - 2016 - 2017	- 8 448 298	- 8 293 727
Encours au 31/12/2018	54 343 852	52 626 670
évolution / 2014	- 6 022 978	- 5 976 150
évolution / N-1	2 425 320	2 317 577

Au 31 décembre 2018, la dette est constituée :

- à 69,33 % de taux fixes
- à 30.67 % de taux indexés

Dette globale

Eléments de Synthèse	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Votre dette globale est de :	54 343 852 €	51 918 532 €
Son taux moyen hors swap s'élève à :	2,24%	2,58%
Sa durée résiduelle moyenne est de :	10 ans et 7 mois	10 ans et 8 mois
Sa durée de vie moyenne est de :	5 ans et 7 mois	5 ans et 8 mois

Décomposition par budgets

Budget	Capital CRD	Taux Moyen avec dérivés	Durée résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
Budget Principal	52 626 670 €	2,25%	10 ans et 6 mois	5 ans et 7 mois	33
Budget Ports	1 396 826 €	1,62%	11 ans et 7 mois	6 ans et 1 mois	11
Budget Camping-La Falaise	288 797 €	1,85%	9 ans et 4 mois	4 ans et 9 mois	2
Budget Camping-Côtes des Roses	31 559 €	2,54%	4 ans et 2 mois	2 ans et 4 mois	2

Envoyé en préfecture le 27/02/2019
Reçu en préfecture le 27/02/2019
Affiché le
ID : 011-211102629-20190221-20190019-DE

Analyse des risques tous budgets confondus

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	29 477 444 €	54,24%	3,14%
Fixe à phase	8 200 000 €	15,09%	0,56%
Variable	8 915 675 €	16,41%	0,92%
Livret A	6 749 930 €	12,42%	1,70%
Annulable	800 804 €	1,47%	5,06%
Barrière	200 000 €	0,37%	3,76%
Ensemble des risques	**54 343 852 €**	**100,00%**	**2,24%**

Analyse des risques selon la charte de bonne conduite

Avec 98,16 % de son encours global classé 1A, la Ville de Narbonne bénéficie d'une dette structurellement saine, selon la classification des risques établie par la Charte Gissler - ou charte de bonne conduite.

Analyse de la capacité de désendettement définie par l'article 29 de la loi N° 2018-32 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022

Le rapport d'orientations budgétaires pour 2018 annonçait à fin 2018 un encours situé entre 52,4 et 59,4 M€ avec un ratio compris entre 5,5 et 6,2 annuités.

Au 31/12/2018 l'encours de dette se situe à 52,6 M€ avec un ratio de 5,95 annuités.

A fin 2019 ce même ratio sera situé sous la barre des 9,5 annuités avec un encours maximal évalué à 59,2 M€.

Evolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette (ensemble des budgets) : le besoin de financement sur l'exercice 2019 est évalué à 9,6 M€.

A noter qu'en 2018 deux emprunts de la Caisse des dépôts ont été renégociés : le gain sur les frais financiers (ou intérêts) à payer par la ville sur la durée de vie (environ 10 ans) de ces 2 emprunts est estimé à 224 000 €.

Envoyé en préfecture le 27/02/2019
Reçu en préfecture le 27/02/2019
Affiché le
ID : 011-211102629-20190221-20190019-DE

V- La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs

1- Analyse rétrospective des dépenses de personnel du budget principal

Taux de croissance annuel Moyen des charges de personnel (chapitre 012)

7,30 % /an sur la période 2008-2014

3,84 %/an sur la période 2015 -2018

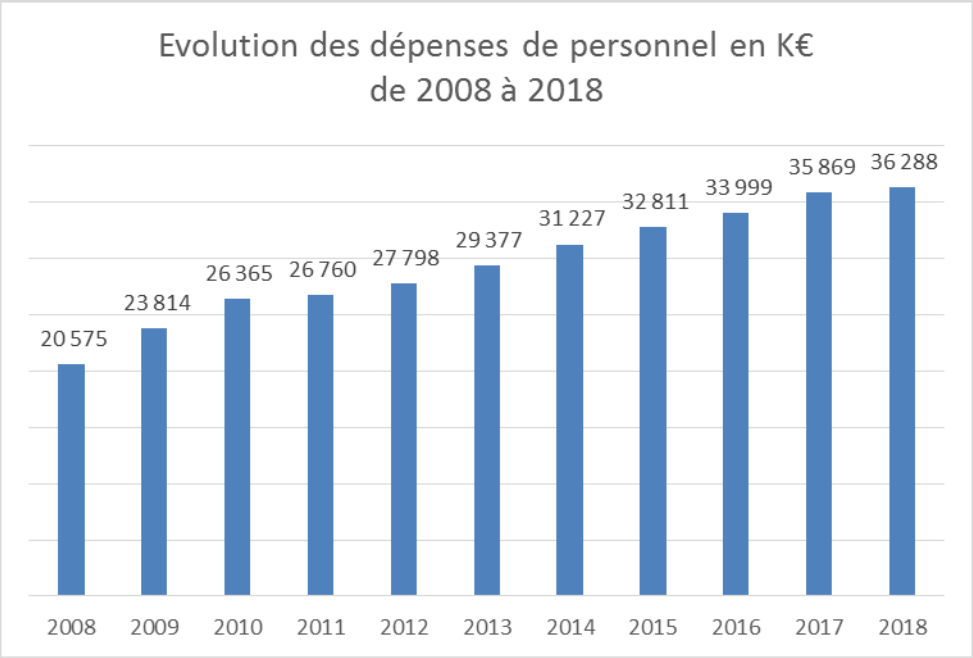

Evolution des dépenses de personnel 2008- 2018

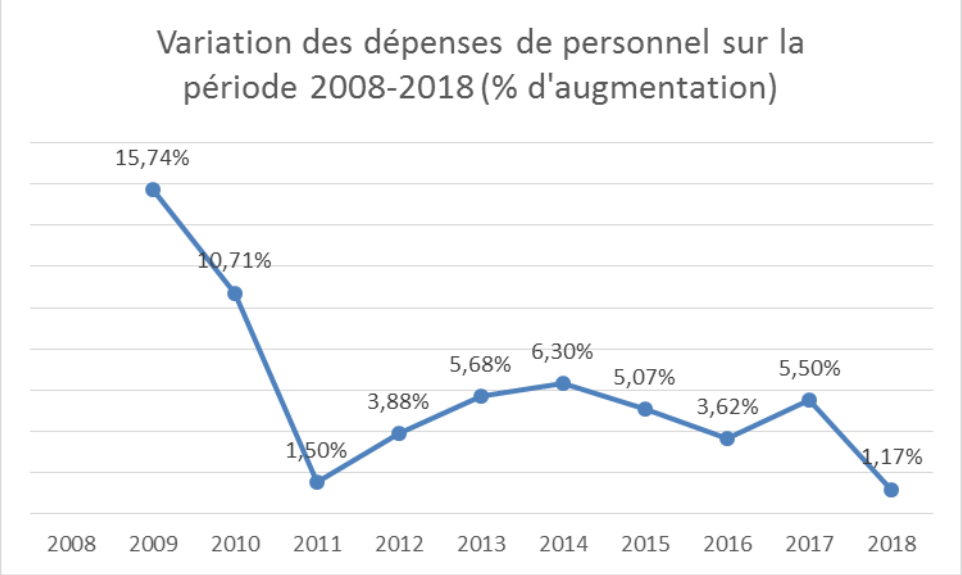

Envoyé en préfecture le 27/02/2019
Reçu en préfecture le 27/02/2019
Affiché le
ID : 011-211102629-20190221-20190019-DE

La variation CA 2017/CA 2018 des dépenses du personnel se traduit par une augmentation de 1,17 % ; Cette évolution, la plus faible enregistrée depuis plus de dix ans, souligne le respect de l'engagement contractuel pris à avec l'Etat par un travail rigoureux d'optimisation des ressources.

Dépenses de personnel pour l'année 2018

Eléments sur la rémunération 2018 :

TIB	20 197 932,70
RI et prime	3 596 680,18
NBI	185 768,03
SFT	249 850,14
HS/H complémentaires	140 240,37
Avantages en nature	77 898,10

2- Structure des effectifs au 01/01/2018

Pourvus par catégories et filières

GRADES OU EMPLOIS (1)	POURVUS 2018		
	TITULAIRES	NON TITULAIRES	TOTAL POURVUS
EMPLOIS FONCTIONNELS	3	0	3
FILIERE ADMINISTRATIVE	169,5	10	179,5
FILIERE TECHNIQUE	377,17	10	387,17
FILIERE SOCIALE	54	2	56
FILIERE MEDICO SOCIALE	34,8	0	34,8
FILIERE SPORTIVE	13	0	13
FILIERE CULTURELLE	28	3	31
FILIERE ANIMATION	42	6	48
FILIERE POLICE	47	0	47
	Pourvus par titulaire	Pourvus par non tit	Total pourvus
TOTAL GENERAL	770,27	29,19	799,47

Le taux d'encadrement moyen

Il est de 17,76%, la catégorie C représentant 82% des effectifs de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 27/02/2019
Reçu en préfecture le 27/02/2019
Affiché le
ID : 011-211102629-20190221-20190019-DE

Le temps de travail

Le temps de travail annuel effectif des agents de la collectivité était fixé à 1557 heures contre les 1607 heures /an fixé par le décret n° 2000-815 du 25 août 2000.

Conformément aux préconisations de la Chambre régionale des comptes, la collectivité s'est conformée à cette obligation légale et à compter du 1er janvier 2019, la durée annuelle du temps de travail est fixée à 1607 heures pour l'ensemble des agents.

3- Structure des effectifs au 01/01/2019

Pourvus par catégories et filières

GRADES OU EMPLOIS (1)	POURVUS		
	TITULAIRES	NON TITULAIRES	TOTAL POURVUS
EMPLOIS FONCTIONNELS	3	0	3
FILIERE ADMINISTRATIVE	172,57	8,7	181,27
FILIERE TECHNIQUE	386,43	24	410,43
FILIERE SOCIALE	47	2	49
FILIERE MEDICO SOCIALE	30	8	38
FILIERE SPORTIVE	12	1	13
FILIERE CULTURELLE	28	2	30
FILIERE ANIMATION	57,8	4,13	61,93
FILIERE POLICE	45	0	45
	Pourvus par titulaire	Pourvus par non tit	Total pourvus
TOTAL GENERAL	781,8	49,83	831,63

L'évolution des effectifs est liée à la volonté de déprécarisation des personnels des ALAE programmée en plusieurs phases et l'intégration de contrats aidés à l'extinction des dispositifs existants.

4- Évolutions pour l'année 2019

Envoyé en préfecture le 27/02/2019
Reçu en préfecture le 27/02/2019
Affiché le
ID : 011-211102629-20190221-20190019-DE

Pour 2019, la variation de la masse salariale est estimée à + 1,45 % (BP 2019/BP 2018) environ avec un budget estimé à 37,5 M€.

Le taux d'évolution de la masse salariale s'explique du fait de l'augmentation systématique du traitement indiciaire dû au glissement vieillesse technicité (évolution indiciaire due aux changements d'échelon, aux avancements de grade et aux promotions). En 2019, il convient également de noter la mise en œuvre de la dernière phase du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) dont le coût est estimé à 120 000 euros.

Les Budgets annexes

- **Budget Caisse des pompiers**

Ce budget 2019 devrait présenter une exécution dans la continuité des années précédentes avec une masse salariale de l'ordre de 55 000 €.

- **Budget annexe du Port**

La masse salariale à inscrire au BP 2019 est évaluée à 185 000 €.

Envoyé en préfecture le 27/02/2019
Reçu en préfecture le 27/02/2019
Affiché le
ID : 011-211102629-20190221-20190019-DE

VI- Les perspectives et les grandes orientations pour 2019

En 2019 la préparation budgétaire s'appuie sur les grands principes suivants :

1- Les recettes

- Aucune augmentation des taux d'imposition
- Optimisation des recettes de gestion des services, sans évolution tarifaire significative, dans la continuité des années précédentes
- Poursuite du travail engagé depuis 2015 pour optimiser le recouvrement des impayés en régie et limiter les risques d'irrécouvrabilité des titres émis
- Poursuite de la recherche systématique de subventions auprès des partenaires, notamment en investissement

2- Les dépenses de fonctionnement

- Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) sont plafonnées par la loi et par le contrat signé entre l'Etat et la Ville à une augmentation globale de 1,2% par an (base 2017), incluant les dépenses de personnel, ce qui correspond pour 2019 à un montant-plafond de 66 520 806 €
- Compte-tenu de l'évolution mécanique de la masse salariale (55% des DRF), de l'indexation des prix des marchés publics ou de l'inflation, toutes les pistes d'économie devront continuer à être explorées, notamment celle des économies d'énergie
- Le niveau des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2019 sera inférieur à la limite prévue par la contractualisation, pour un montant global arrêté au stade de la préparation budgétaire à 66 500 960 €, soit :
    - 19 846 € de moins que la limite fixée légalement et contractuellement
    - Plus 1 051 510,50 € d'évolution par rapport au CA 2018 projeté
    - Plus 1 548 369 € d'évolution par rapport au CA 2017

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement pour l'ensemble des budgets (cf. article 13 de la loi N° 2018-32 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022) :

Sur l'ensemble des budgets, les DRF prévues au BP 2019 seront en évolution de : + 1 388 289 € par rapport au réalisé 2018 et de + 1 562 642 € par rapport au réalisé 2017.

Envoyé en préfecture le 27/02/2019
Reçu en préfecture le 27/02/2019
Affiché le
ID : 011-211102629-20190221-20190019-DE

3- Les dépenses d'investissement

- le volume des dépenses d'équipement sera de 32,2 M€ dont 14,5 M€ pour l'ARENA, auxquels s'ajouteront les reports de crédit.
- LA NARBONNE ARENA, pouvant accueillir jusqu'à 5000 personnes venant assister à des spectacles culturels ou musicaux, des rencontres sportives ou autres événement d'envergure (salons, colloques …), contribuant ainsi au rayonnement de la ville de Narbonne sera livrée fin 2019. L'AP/CP N° 1007, ouverte en 2017, sera actualisée afin de lisser la répartition des crédits annuels de paiement par rapport au réalisé.

  Sur la totalité du cout du programme, la ville envisage de contracter en 2019 un emprunt spécifique de 9M€ dédié au projet, la part restant étant intégralement couverte par de l'autofinancement et du FCTVA.

4- Les recettes d'investissement

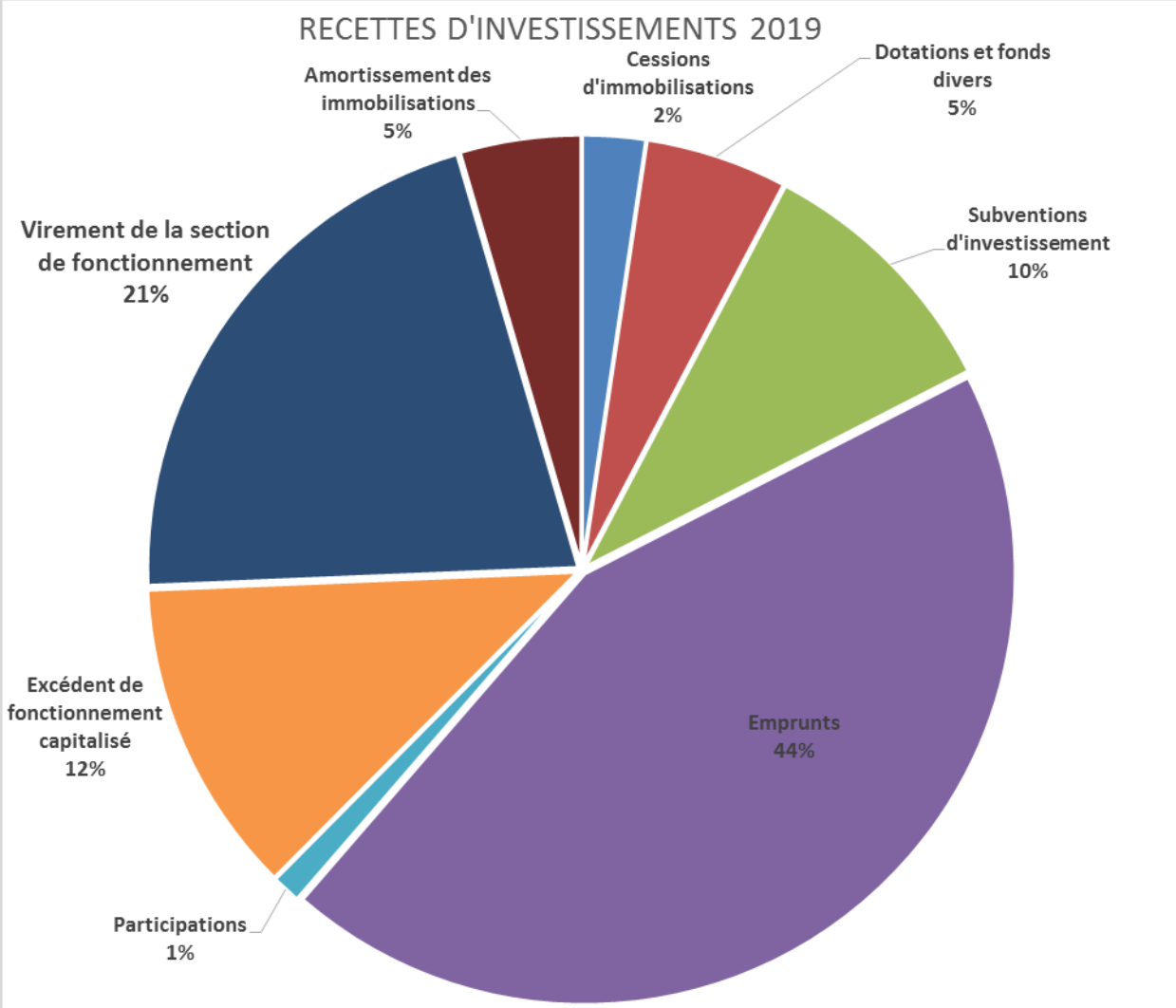

Envoyé en préfecture le 27/02/2019
Reçu en préfecture le 27/02/2019
Affiché le
ID : 011-211102629-20190221-20190019-DE

Les dépenses d'équipement seront financées par:

- L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement qui représente au total 38% des recettes d'investissement (virement, amortissement, résultat affecté).
- Les subventions et participations, qui représentent 11%
- D'autres ressources propres (fonds de compensation de la TVA, taxe locale d'équipement, produit des cessions …) à proportion de 7%.
- Le recours à l'emprunt représentera donc 44 % du total des recettes d'investissement.

Malgré un niveau d'investissement exceptionnel, le fort niveau d'autofinancement résultant de la politique d'économies de gestion mise en place dès le début du mandat, couplé à une forte mobilisation des services dans la recherche de subventions et l'optimisation de leurs recettes, permettra d'atteindre les orientations fixées lors du précédent débat : **ainsi à fin 2019, les ratios relatifs à l'encours de dette seront toujours situés bien en deçà de la moyenne nationale de la strate.**

Envoyé en préfecture le 27/02/2019
Reçu en préfecture le 27/02/2019
Affiché le
ID : 011-211102629-20190221-20190019-DE

VII- Les principaux investissements et événements de 2019 : une politique ambitieuse et volontaire au service de tous les Narbonnais

1- Les principaux équipements et chantiers

- Construction de la Salle (14,5 M€ en 2019 sur 23,5 M€ au total),
- Valorisation du domaine du Grand Castelou (800.000 € en 2019 sur 7,8 M€ au total),
- Aménagement de l'hôtel de Police municipale à l'Aspirateur (1.850.000 € en 2019 sur 2 M€ au total),
- Restauration des monuments historiques (1 M€) : achèvement de la restauration du cloître (800.000 € en 2019 sur 4 M€ au total), poursuite de la restauration des menuiseries du Palais (170.000 €) et finalisation des études pour la confortation de la tour Théodard,
- Travaux dans les écoles (1 M€) : poursuite du programme 1 cantine dans chaque école maternelle (245.000 € pour la création d'une cantine à l'école maternelle Jean De La Fontaine), rénovation des toitures (105.000 €), rénovation des sanitaires (50.000 €) et travaux d'entretien (600.000 €),
- Travaux dans les crèches (400.000 €) dont l'extension de la crèche de Bourg (250.000 €) et des travaux d'entretien (150.000 €),
- Travaux d'amélioration des installations sportives (620.000 €), dont poursuite du programme d'entretien du Palais du Travail (100.000 €), du Parc des Sports (150.000 €), la rénovation du gymnase Buffet (200.000 €), l'aménagement de terrains multisports (100.000 €) et travaux d'entretien divers.
- Aménagement d'une maison de quartier à Razimbaud (300.000 €),
- Poursuite du programme de rénovation du château de Montplaisir avec notamment la réfection de la toiture (100.000 €).
- Aménagement de l'Entrée Est de la Ville (1.5 M€). Il s'agit des travaux d'accompagnement de la mutation de ce secteur de la Ville qui va accueillir la Narbonne Arena, le musée Narbo Via, le Parc des Expositions et la ZAC des Berges de la Robine. Les travaux porteront sur la réalisation d'aménagements favorisant le développement des modes de transport doux, le stationnement et sur l'aménagement des berges du canal de la Robine.
- Requalification urbaine du secteur de Bourg, dans le cadre du programme étatique action cœur de ville (1 M€). Les travaux porteront sur deux items, la mise en place d'un contrôle d'accès sur les secteurs de Bourg et de la Charité, et la mutation du parking cœur de Ville et de la rue de la Parerie en une zone d'attractivité urbaine et commerciale forte.

Envoyé en préfecture le 27/02/2019
Reçu en préfecture le 27/02/2019
Affiché le
ID : 011-211102629-20190221-20190019-DE

- Rénovation de la rue Racine, axe majeur reliant le boulevard de Maraussan à l'hypercentre, dans une optique de partage de l'espace public au profit des modes actifs et des transports en commun (800.000 €)
- Amélioration des espaces publics en cœur d'ilots de résidences d'ALOGEA, en cofinancement, à Razimbaud (180.000 €)
- Aménagement des abords de la Maison de santé pluri professionnelle à Saint Jean Saint Pierre (200.000 €)
- Création d'une voie verte en cofinancement avec le Grand Narbonne reliant Saint-Jean-Saint-Pierre au centre-ville (100.000 €)
- Création d'une voie verte en lien avec le Département de l'Aude, le long de la future rocade Est (400.000 €)
- Embellissement de la station balnéaire de Narbonne-Plage dans une optique durable (330.000 €)
- Rénovation d'un tronçon de la rue de l'Oranger dans le cadre d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble (500.000 €)
- Entretien du domaine public routier sur tout le territoire communal y compris les chemins communaux (1.950.000 €). Il s'agit de réparations ponctuelles permettant de maintenir à niveau le réseau et des opérations localisées de rénovation d'espaces publics (Rue de la Major, tronçon du quai Vallière, etc…)
- Entretien des réseaux d'eaux pluviales (150.000 €) : travaux sur les réseaux unitaires et séparatifs
- Déploiement des LED télégérées pour l'éclairage public (4ème tranche de 100.000 €) : remplacement des points lumineux énergivores par des LED offrant des basses consommations et un meilleur éclairement. Ce projet s'inscrit dans la politique de transition énergétique portée par la Ville et devrait de nouveau en 2019 être éligibles à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
- Entretien de la signalisation et du mobilier urbain (350.000 €)
- Poursuite des investissements dans les cimetières de la Ville (achat de caveaux et de columbariums, réfection des voiries) (150.000 €)
- Lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre du Programme de Rénovation Urbaine des Peupliers (aménagement des espaces publics) (50.000 €)
- Mise en place de l'arrosage centralisé (210.000 €) : dans le cadre d'une politique économie d'eau et de préservation de cette ressource la ville de Narbonne met en place une gestion centralisée de l'arrosage des espaces verts sur les gazons, les massifs d'arbustes, les plantations d'arbres et les massifs de fleurs,
- Politique d'acquisition foncière en fonction de l'intérêt général (250.000 €)

Envoyé en préfecture le 27/02/2019
Reçu en préfecture le 27/02/2019
Affiché le
ID : 011-211102629-20190221-20190019-DE

- Etudes en vue du déploiement du projet cœur de ville, porté aux côtés de plusieurs partenaires institutionnels dont l'Etat (100.000 €) facteur structurant et essentiel du développement de la ville dans les années à venir
- Développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les écoles (100.000 €).

2- Les grands événements organisés en 2019

Pour poursuivre l'action aux côtés de la vie sportive, élément moteur de la vitalité associative :

- Trail de Fontfroide du 17 Mars
- Championnat de France escrime jeunes les 18 et 19 mai
- Championnat de France UNSS de volley ball du 14 au 16 mai
- Animation coupe du Monde de football féminin en juin et juillet,
- Seaside Skate en juin
- Triathlon de Narbonne plage Extrêman fin septembre
- Octobre Rose la Narbonnaise en octobre

Pour faire de Narbonne une cité dynamique avec une programmation culturelle et de loisirs pour tous :

- Natur'Ailes : 1er et 2 juin – Narbonne plage
- Ma Vigne en musique, Narbonne Classic festival : du 5 au 21 avril
- Total Festum Narbona 2019 : dimanche 23 juin
- 37e Festival National de Théâtre Amateur Du 27 juin au 06 juillet
- Elizik, festival du palais des Archevêques du 09 au 13 juillet
- Fontfroide XIVe Festival Musique & Histoire pour un Dialogue Interculturel : du 14 au 19 juillet
- Festival Musique au Présent (12e édition) : du 19 au 23 juillet
- Jazz à l'Hospitalet du 24 au 28 juillet
- NEXT (démonstrations et initiations aux sports urbains) fin juin
- Rendez-vous nationaux (Nuit des Musées, Journées de l'archéologie, Journées européennes du patrimoine)
- Programme d'expositions tout au long de l'année : Olll, André Elbaz, Jean Claude Martinez, etc
- Programme de conférences, visites théâtralisée et commentées dans le cadre du label Villes d'Art et d'Histoire
- Barques en Scène : du 22 au 24 août
- Féeries de Noel en décembre

Envoyé en préfecture le 27/02/2019
Reçu en préfecture le 27/02/2019
Affiché le
ID : 011-211102629-20190221-20190019-DE

- Fête de la Bavaroise en août
- Des animations tout au long de l'année : Course des garçons de café en juin, Fête de la musique le 21 juin, Fête Nationale (feu d'artifice et soirée musicale) le 13 juillet à Narbonne Plage et le 14 juillet à Narbonne, feu d'artifice du 15 août à Narbonne Plage, Fête du jeu en juillet, Fête des vendanges en septembre …

Les services à la population

- Ouverture de la Maison prévention santé en centre-ville
- Ouverture de la Maison de Proximité de Razimbaud
- Extension du RAM et de la ludothèque à Réveillon et à Razimbaud
- Cuisine autonome au camp d'adolescents du Picou
- Mise en place du tri sélectif des barquettes en plastique dans les centres de restauration scolaire
- Retour à la semaine à 4 jours d'école et mise en place du Plan mercredi
- Renouvellement du Contrat Local de Santé (CLS) 2019-2023 avec l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2018-2021 avec la CAF
- Certification Qualiville pour les espaces d'accueils de la ville
- Relance de l'appel à projet des Conseils Citoyens pour l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers